



## **Avis motivé du syndicat FO**

Conformément à l'Article R2312-26 c. trav, le Comité Social et Economique est consulté sur la teneur des informations transmises au préfet en application de l'article R. 181-13 ainsi que du I de l'article R. 181-47 du code de l'environnement, dans le cadre des nouveaux projets de décarbonation de la Plateforme de La Mède ; à savoir, la création d'un bio SMR et de deux électrolyseurs.

Force Ouvrière, après avoir étudié l'ensemble des pièces du dossier et rencontré les auteurs de la DDAE, tenait avant toute chose à souligner le formidable travail effectué par les équipes.

Toutes les interrogations soulevées par FO lors de l'analyse des documents ont pu être clarifiées au cours des rencontres avec les différents intervenants. Les informations transmises offrent un panorama complet de la situation actuelle, tout en présentant une projection des impacts sanitaires et environnementaux des nouvelles installations à moyen et long terme. En corolaire pour la Direction, des objectifs précis à atteindre, à améliorer ou à ajuster, en s'appuyant sur la mise en place d'indicateurs et de valeurs de référence.

Force Ouvrière constate par ailleurs qu'à ce stade d'avancement du projet, certaines études techniques ou prises de position demeurent encore en cours de finalisation.

C'est pourquoi les élus FO resteront vigilants tout au long du processus, notamment sur la sécurité, l'environnement ou l'organisation du travail et n'hésiteront pas à interpeller la Direction sur ces sujets afin de s'assurer du respect de ses engagements et en particulier concernant la modification de l'organisation du travail et de son impact pour les personnels de la plateforme.

En l'état actuel, après examen du dossier, le syndicat Force Ouvrière souhaite présenter une liste (sans que celle-ci ne soit exhaustive) de points essentiels à aborder avant de finaliser le projet et de rendre un avis final sur la DDAE :

- La modification du POI avec les différentes conventions sécurités entre tous les acteurs de la plateforme (TOTALENERGIES, AIR LIQUIDE, ENGIE).
- Une étude précise des nouveaux risques éventuels des unités (toxiques, stratégie d'intervention, ...) après validation des choix techniques.
- Les conventions finales des rejets AIR, EAUX entre les différents acteurs de la plateforme (TOTALENERGIES, AIR LIQUIDE, ENGIE).
- Le suivi des objectifs de la Direction en matière de consommation d'eau du site laissant paraître les économies nécessaires/réalisées pour atteindre le bilan annoncé.
- Le suivi des objectifs de la Direction concernant nos rejets EAUX au TER, AIR, le bilan bruit et pollution des sols.
- La présentation d'une nouvelle matrice de circulation sur l'ensemble de la Plateforme, à jour des prévisions d'accroissement du trafic routier

Force Ouvrière restera également alerte sur les dépôts des demandes d'exploiter des nouveaux acteurs que sont AIR LIQUIDE et ENGIE.

Au regard des éléments présentés et des garanties attendues, Force Ouvrière émet **un avis favorable** sur la teneur des informations transmises. Cet avis positif est cependant assorti de réserves, afin d'accompagner la progression du projet de décarbonation de la Plateforme, en maintenant un niveau de vigilance élevé tout au long de son évolution.